

~~០៤០/៩~~



**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**  
**Kingdom of Cambodia**  
**Nation-Religion-King**

**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

<b>Royaume du Cambodge</b>
<b>DOCUMENT RECEIVED / DOCUMENT REÇU</b>
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt / Date de réception): ..... 30 / 05 / 2011 .....
ម៉ោង (Time / Heure): ..... 11 : 00 .....
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer / L'agent chargé du dossier: ..... Ueh Arun .....

**ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត**

Office of the Co-Investigating Judges  
Bureau des co-juges d'instruction

**សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ**

Criminal Case File / Dossier pénal

លេខ/n°: 002/14-08-2006-ECCC-OCIJ

ស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction

លេខ/n°: 002/19-09-2007- ECCC-OCIJ

**កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់ចម្លើយសាក្សី**

**Written Record of Witness Interview**  
**Procès-verbal d'audition de témoin**

Le dix-neuf novembre deux mille sept, à quatorze heures pile, dans le monastère de Chum Kreal (ជុំគ្រាល),

Nous, SVAY Samnang (ស្វាយ សំណាង), enquêteur auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tel que désigné par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 9 avril 2007,

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,  
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assisté par Monsieur, ..., interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin EM Phoeung (ឯម ហ្វឺង), chef du monastère, dont les données d'identité sont les suivantes :

Le soussigné EM Phoeung, sans surnom, est né le 5 janvier 1932 dans le village de Damnak Chambork (ដំណាក់ចំបក់), commune de Samrong (សំរោង), district de Banteay

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh  
Mail PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh  
Boîte postale 71, Phnom Penh ; Tél: +855(0)23 218914 ; Fax: +855(0)23 218941.

Original Khmer : 00165258-00165264

Meas (បន្ទាយមាន), province de Kampot (កំពត). Il est de nationalité cambodgienne et est chef religieux de la province et aussi chef du monastère de Chum Kreal. Son père, EM Leang (អែម លៀង), est décédé, et sa mère, MIN Neng (មីន ណេង), est décédée. De nos jours, il est domicilié au..., route..., village de Chum Kreal, commune de Chum Kreal, district de Kampot, province de Kampot. Il n'est pas marié et n'a pas d'enfant.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
  - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
  - Il a déclaré être capable de lire et d'écrire un peu l'anglais et le français.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Le vénérable nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

**Questions-réponses :**

**Q : Avant 1975, mon vénérable, où viviez-vous ? Et que faisiez-vous ?**

**R :** J'étais à Phnom Penh (ភ្នំពេញ). J'étais un moine bouddhique dans le cadre du monastère de Sampov Meas (សំពៅមាន).

**Q : Le 17 avril 1975, où étiez-vous ?**

**R :** J'étais à Phnom Penh, au monastère de Sampov Meas.

**Q : Après le 17 avril 1975, mon vénérable, où étiez-vous ?**

**R :** Quand Phnom Penh est tombée, les Khmers rouges sont entrés à vingt-deux heures. Ils nous ont donné ordre de sortir du monastère, c'est-à-dire de quitter Phnom Penh, tout simplement.

**Q : Quand ils vous ont donné l'ordre de sortir de là, qu'est-ce qu'ils vous ont dit, au juste ?**

**R :** Ceux qui sont venus me dire ça ont déclaré que l'Angkar avait donné l'ordre de partir et qu'elle ne nous permettait pas de rester. À cet instant-là, ils ont dit qu'ils nous demandaient de partir pour une semaine seulement. Donc, on n'avait pas besoin de prendre beaucoup d'affaires avec nous.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Mail PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh ; Tél: +855(0)23 218914 ; Fax: +855(0)23 218941.

Original Khmer : 00165258-00165264

**Q : Qui étaient-ils au juste, mon vénérable ?**

**R :** C'étaient des soldats khmers rouges. C'était tous des jeunes enfants et ils portaient en bandoulière des armes à feu qui pendaient jusqu'à terre.

**Q : Ces soldats khmers rouges qui sont venus, combien étaient-ils, au juste ? Étaient-ils nombreux ?**

**R :** Ils n'étaient pas nombreux. Ils étaient deux ou trois, environ. Mais, ils étaient armés jusqu'aux dents. Lorsqu'ils nous parlaient, ils nous braquaient avec leurs armes à feu.

**Q : Donc, est-ce qu'on a dit la même chose à tous les moines qui étaient dans le monastère de Sampov Meas?**

**R :** À ce moment précis, je n'en savais rien du tout. En effet, ils nous ont interdit de communiquer entre nous.

**Q : Mon vénérable, est-ce que vous savez combien de moines il y avait dans ce monastère ?**

**R :** Je ne connais pas leur nombre exact. Par contre, je sais qu'il y avait beaucoup de moines. En effet, un grand nombre de moines s'étaient enfuis des provinces pour venir se réfugier là-bas.

**Q : Par la suite, où êtes-vous allé ?**

**R :** Je voudrais vous dire que je voulais aller dans la province de Battambang (បាត់ដំបង). Cependant, à ce moment précis, ils ont décidé que tous ceux qui étaient dans la rue de Achar Sva (អាចារ្យស្វា) jusqu'à une rue située derrière Phsar Thmei (ផ្សារថ្មី) devaient prendre la route de Pochentong (ពោធិ៍ចិនកុង). Ils nous ont indiqué la direction à prendre. Ils ont dit que si l'Angkar avait donné l'ordre d'emprunter telle rue, il fallait le faire.

**Q : Quand vous êtes parti, est-ce qu'il y avait de nombreux moines ?**

**R :** À ce moment-là, il y en avait vraiment beaucoup. Et puis, les soldats khmers rouges stationnaient des deux côtés de la rue pour nous orienter, pour éviter que nous nous enfuyions à un autre endroit.

**Q : Ce jour-là, par quel moyen avez-vous voyagé, mon vénérable ?**

**R :** Nous avons marché tous ensemble. Et dans la rue, il y avait beaucoup de monde dont beaucoup de moines. Nous avons marché toute la nuit et cela jusqu'à l'aube, sans aucun repos. Par la suite, j'ai logé provisoirement dans le monastère de Chong Thnal (ចុងថ្នល់). Ensuite, j'ai demandé à un enfant de me conduire en vélo au quartier des moines se trouvant dans le monastère de Sampov Meas. Arrivé là-bas, ils ne m'ont pas permis de pénétrer dedans.

**Q : À ce moment-là, à quel endroit êtes-vous arrivé pour qu'ils ne vous aient pas autorisé à pénétrer dans le monastère ?**

**R :** À l'est du monastère, ils ne m'ont pas permis d'y entrer. Lorsque j'ai essayé d'entrer par le sud et l'ouest, ils ne m'ont pas permis d'entrer non plus. Quand j'ai demandé la permission à ces gens d'y entrer, ils m'ont demandé : « Où allez-vous, vénérable ? ». Je leur ai répondu que je voulais aller voir le quartier des moines. Ils m'ont dit qu'il n'y avait plus de quartier des moines. Là où l'Angkar a donné ordre d'aller, il fallait obéir à l'Angkar.

**Q : Plus tard, qu'est-ce que vous avez reçu l'ordre de faire ?**

**R :** Après une semaine au monastère de Chong Thnal, ils m'ont chassé de nouveau. À ce moment-là, ils ont dit : « Ici, quand les Américains vont larguer des bombes, on risquerait autant notre peau ».

**Q : Par la suite, où avez-vous reçu l'ordre de partir ?**

**R :** Par la suite, j'ai marché dans les rues en passant par Pochentong et j'ai emprunté la route nationale n° 3 où j'ai pu rester pour un moment. Il a fallu un mois pour arriver au monastère d'Ang Rokar (អង្គរកែវ).

**Q : Où se trouve ce monastère de Ang Rokar, mon vénérable ?**

**R :** Le monastère d'Ang Rokar est situé dans la commune de Cheang Torng (ជាងទង), district de Tram Kak (ត្រាំកក់), province de Takeo (តាកែវ).

**Q : Au cours du trajet, comment avez-vous trouvé de quoi manger ?**

**R :** Je voudrais vous dire qu'en chemin, il y avait des fidèles qui vivaient dans le même logement religieux que moi et qui ont fait le voyage avec moi. Ils m'ont offert de la nourriture.

**Q : Au début de votre arrivée au monastère de Ang Rokar, qu'est-ce que vous avez reçu l'ordre de faire dans ce monastère ?**

**R :** Je voudrais vous informer que dans ce monastère d'Ang Rokar, les Khmers rouges avaient rassemblé les moines de la province de Takeo (តាកែវ). Plus tard, ils ont ordonné à tous ces moines de cultiver des patates alors qu'ils portaient encore la robe de moine. À ce moment, ils ont dit : « Il n'y a plus personne qui vous serve, maintenant. Il faut faire des travaux physiques, comme tout le monde ».

**Q : De quelle heure à quelle heure deviez-vous travailler avant de pouvoir déjeuner ?**

**R :** Nous devions travailler de six heures et demie à onze heures. Ensuite, nous pouvions nous reposer pour manger. Nous devions recommencer le travail à treize heures et cela jusqu'à dix-sept heures. Pendant ce temps-là, ils ont divisé les moines en groupes distincts. Un groupe était chargé de faire des travaux physiques. Les autres moines devaient être cuisiniers. Dans le groupe de

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Mail PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh ; Tél: +855(0)23 218914 ; Fax: +855(0)23 218941.

Original Khmer : 00165258-00165264

cuisiniers, les moines devaient tout faire. Cependant, les habitants de la base leur fournissaient de la viande, du sel et du *prahoc* [poisson fermenté].

**Q : Est-ce qu'ils étaient toujours moines à l'époque ?**

**R :** Plus tard, l'*Angkar* a fixé un objectif. Elle nous a convoqués à une réunion à laquelle elle a fixé un plan en nous demandant de nous défroquer tous. Elle nous a donné un pantalon, une chemise, un *krama* [écharpe khmère] et une paire de sandales de pneu. Tous des vêtements noirs. On nous a demandé de nous défroquer et de porter les autres vêtements.

**Q : Plus tard, avez-vous reçu l'ordre d'aller quelque part après vous avoir fait quitter l'habit ?**

**R :** Après avoir quitté l'habit, j'ai reçu l'ordre de creuser des canaux. J'ai rencontré NOP Nem (ណុប ណែម) et sa femme KIM Nova (គីម ណូវ៉ា) et nous avons travaillé ensemble. Par la suite, l'*Angkar* a proposé à ce couple et à leur fille de les emmener. Depuis, ces gens ont disparu pour toujours. À ce moment, nous nous sommes réunis. Comme j'avais peur après avoir vu cela, je suis retourné à mon village natal situé à Touk Meas (ទួកមាស). C'est-à-dire au village de Damnak Chambork (ដំណាក់ចំបក់), commune de Samrong, district de Banteay Meas, province de Kampot. Quand je suis arrivé à mon village natal, il n'y avait plus que mon précepteur qui logeait encore dans le monastère de Damnak Trayoeung (ដំណាក់ត្រយ៉ែង) et qui ne s'était pas encore défroqué. Quant aux autres moines, ils avaient tous dû quitter l'habit. Ce vénérable s'appelait Soy (ស៊យ), il était le chef du monastère de Damnak Trayeung. Lorsque j'ai su que le chef de ce monastère ne s'est pas encore défroqué, je suis allé le voir. À ce moment-là, je l'ai mis au courant de ce qu'il voulait savoir. Lorsqu'il m'a demandé : « De quoi a parlé l'*Angkar* à la réunion ? », je lui ai répondu qu'elle nous convoquait très souvent aux réunions au cours desquelles elle se moquait de nous : « Depuis des milliers d'années, les moines sont des vers et des sangsues. Les fous sont au sommet et les imbéciles en bas ». Je lui ai dit qu'il ne pouvait plus rester moine, désormais. Il m'a répondu : « Je ne me défroquerai pas. Ce n'est pas possible de suivre ces mécréants ».

**Q : Par la suite, qu'est-ce qui est arrivé au chef du monastère de Damnak Trayoeung ?**

**R :** Ensuite, il s'est rendu à Kampot en charrette tirée par un cheval.

**Q : Plus tard, avez-vous reçu de ses nouvelles ?**

**R :** Quatre jours plus tard, nous avons été convoqués à une réunion au cours de laquelle ils ont parlé de sa faute commise par ledit chef en s'enfuyant du monastère. Ils ont dit aussi qu'il était mauvais car quand on lui demandait quelque chose il ne le donnait jamais mais préférait le brûler, et que désormais il ne pouvait plus s'enfuir parce qu'ils l'avaient capturé. Depuis, il a disparu jusqu'à

nos jours. J'ai simplement entendu une rumeur selon laquelle il a été exécuté ici ou là. Au cours de cette réunion, ils ont déclaré que c'était l'unité des femmes qui avait réussi à l'appréhender.

**Q : Est-ce que vous savez, mon vénérable, ce qu'ils ont fait du monastère de Damnak Trayoeung durant le régime des Khmers rouges ?**

**R :** Ce monastère était réservé à l'hébergement des gens qui levaient des barrages et creusaient des canaux. Quant au temple, aux statues de Bouddha et au quartier des moines, ils ont été complètement détruits. Il ne restait plus qu'un logement de moines en dur, où les cadres se sont installés à l'époque.

**Q : Quelle était la distance entre le village de Damnak Chambork où vous avez vécu durant le régime des Khmers rouges et le monastère de Damnak Trayoeung ?**

**R :** Le village était à environ trois kilomètres du monastère de Damnak Trayoeung.

**Q : Quand vous étiez installé dans ce village de Damnak Chambork durant le régime des Khmers rouges, avez-vous été envoyé à un autre endroit ?**

**R :** Je voudrais vous préciser qu'après m'être installé dans ce village, j'ai reçu l'ordre de travailler dans une brigade mobile. Par la suite, comme ils ont vu que j'étais le plus âgé, ils m'ont transféré au village pour cultiver des légumes afin de ravitailler la brigade mobile.

**Q : Après 1979, mon vénérable, êtes-vous retourné à ce monastère de Damnak Trayoeung ?**

**R :** Après 1979, après avoir repris l'habit, je suis retourné là-bas.

**Q : Quand vous avez revu le monastère, qu'était-il devenu ?**

**R :** À ce moment-là, j'ai vu les lieux complètement rasés. Il ne restait plus qu'un logement de moine en dur, comme je vous l'ai dit.

**Q : De nos jours, ce monastère de Damnak Trayoeung, a-t-il été reconstruit ou pas ?**

**R :** Il a été reconstruit.

**Q : Mon vénérable, est-ce que vous savez si les moines qu'on a défroqués durant le régime des Khmers rouges sont toujours en vie ?**

**R :** D'après ce que j'ai appris, plus personne ne vit encore. Ils sont tous décédés.

**Q : Connaissez-vous d'autres moines qui ont été défroqués durant le régime des Khmers rouges et qui sont toujours en vie dans la province de Kampot ?**

**R :** Je n'ai eu de contact avec aucun moine de cette province.

- Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.
- Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature ou son empreinte digitale (pouce droit).

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.  
Fin de l'audition : le dix-neuf novembre deux mille sept, à quinze heures et cinquante minutes.

Le témoin  
/empreinte digitale/

L'interprète

L'enquêteur  
/signature/

EM Phoeung

SVAY Samnang